



## Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

## Association Parce que Parilly

Elle a été créée en 2004 en vue de la sauvegarde de l'Église Sainte-Jeanne d'Arc de Parilly et d'une manière plus générale, de la défense et la mise en valeur du patrimoine architectural des quartiers Jules Guesde, Parilly, Clos Verger proches de cette église.

Elle s'est également donné pour objectif la préservation et l'amélioration des conditions de vie de ces quartiers, ainsi que le développement des contacts entre les habitants, au moyen de rencontres festives (lotos, concerts) et l'organisation de sorties culturelles et touristiques.

## Association Viniciacum

Société d'histoire et de défense du patrimoine de Vénissieux, elle est fondée en 1997 et travaille en partenariat avec toutes les structures publiques ou privées. Elle conseille et aide toutes les activités pédagogiques émanant des écoles primaires à l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et autres. Elle met en œuvre tous les moyens d'information lui permettant de faire découvrir l'architecture des lieux caractéristiques et la mémoire des personnages marquants de la ville de Vénissieux : édition de brochures, d'ouvrages thématiques, site Internet, conférences, visites guidées,... Elle est à l'initiative de l'inscription de l'église.

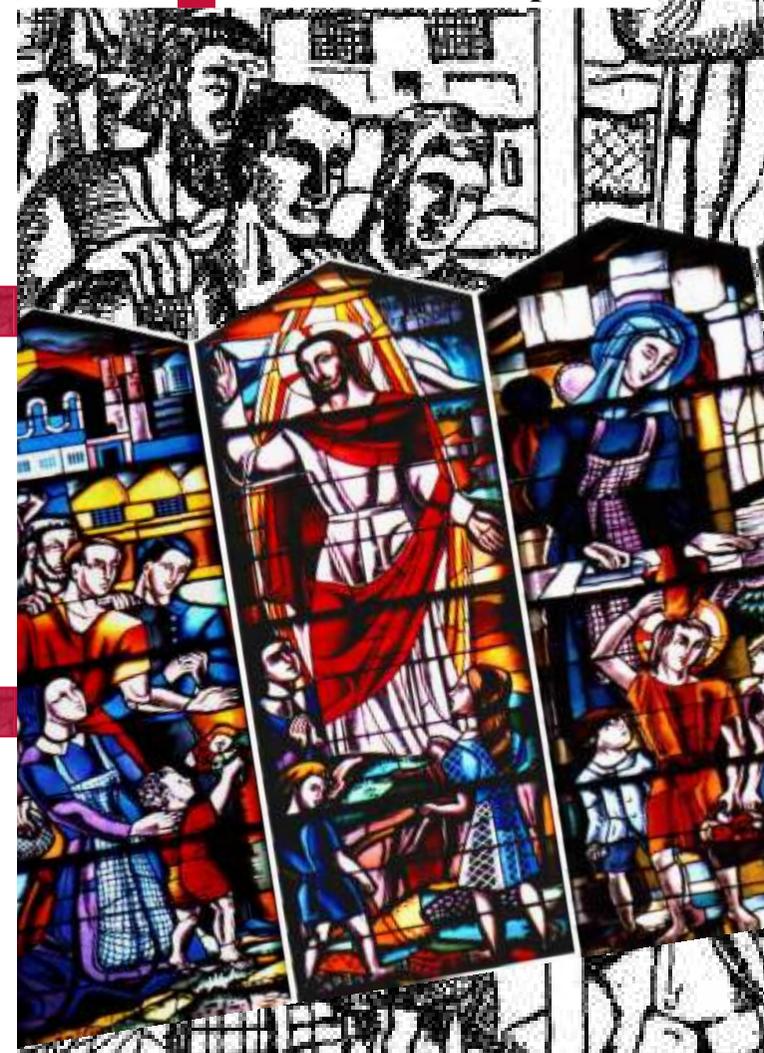
Les associations Parce que Parilly et Viniciacum ont oeuvré en faveur du classement de l'église et ont conclu une convention avec le diocèse dans le cadre de la rénovation de l'Église Sainte-Jeanne d'Arc de Parilly.



**SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON**

Préservez aujourd'hui l'avenir, en restaurant notre patrimoine

**1 don = 1 déduction d'impôt**



**Église Sainte-Jeanne d'Arc  
de Parilly - Vénissieux**

## Contacts



**Paroisse de Parilly**  
4-6 place Jeanne d'Arc  
69200 Vénissieux



**Fondation du patrimoine**  
Délégation régionale Rhône-Alpes  
Fort de Vaise  
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
Tél : 04 37 50 35 78  
[www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22](http://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22)



**Parce-que-Parilly**  
21 bd Marcel Sembat  
69200 Vénissieux  
<http://parce-que-parilly.fr>

**Viniciacum**  
CABV, 13 avenue Marcel Paul  
69200 Vénissieux  
Tel : 04 72 51 02 70  
[www.viniciacum.fr](http://www.viniciacum.fr)  
[viniciacum@viniciacum.fr](mailto:viniciacum@viniciacum.fr)



## Sponsors



# Église Sainte-Jeanne d'Arc de Parilly - Vénissieux

## L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE D'ARC

Vénissieux – Parilly 1933

À l'origine, **Parilly** est un lieu-dit agricole de Vénissieux. Progressivement, il devient l'une des **capitales françaises de la rose**.

En 1915, avec l'installation des usines Berliet, la population se développe, une vingtaine de nationalités sont présentes. En 1931, le Chanoine Chavret, curé de Vénissieux, décide la construction de l'Église Sainte-Jeanne d'Arc.

**Marius Berliet** est le principal mécène, il offre le mâchefer et les différents éléments en bois.

L'édifice se singularise par un style atypique d'une grande sobriété. Seule la façade **Art déco** se distingue par son architecture ordonnancée. Une travée axiale est couronnée d'un clocher mur. Par sa conception, l'église présente des similitudes propres au **patrimoine industriel**.

L'intérieur représente un vaisseau rectangulaire couvert d'un plafond lambrissé. La tribune en bois est accessible par deux escaliers latéraux en équerre suspendue. Dans le transept sont installées deux chapelles latérales. Quelques boiseries habillent le chœur.



## LES VITRAUX DU CHŒUR

Cette œuvre magnifique du peintre verrier T.G.Hanssen de l'atelier H.Paquier-Sarrasin est une interprétation originale et **unique en France** de la Sainte Famille représentée en ouvriers. Parmi les **décor inédits**, les forges et l'atelier bois des usines Berliet. Posés en 1946, ces vitraux sont porteurs de **messages novateurs**, alliant les valeurs de la religion, de la famille et du travail.

Construite **par des ouvriers, pour des ouvriers**, l'Église Sainte-Jeanne d'Arc est un lieu de culte singulier de l'entre-deux guerres. Cet édifice est intimement **lié à l'histoire ouvrière, sociale et aux différentes communautés** venues s'établir au gré des premières vagues migratoires.

Les façades, les toitures et les vitraux du chœur ont été inscrits le 1<sup>er</sup> juin 2006 à l'Inventaire Supplémentaire des **Monuments Historiques**.

L'église est entièrement à rénover. Toutefois, le diocèse a réalisé les travaux de restauration de la salle paroissiale et de l'ancien presbytère.

L'urgence consiste à rénover la toiture et l'installation électrique qui seront financées par la souscription publique.

Outre sa fonction culturelle, l'église offre un cadre culturel important au sein du quartier et de la paroisse, au bénéfice des habitants et des associations (concerts,...)

Par vos dons **déductibles de l'impôt**, vous apporterez une pierre à l'édifice. Par avance merci.

**Montant global des travaux 855 185 €**

Première Tranche : Traitement sanitaire et préventif des bois contre les insectes, remplacement de la couverture en tuiles et intervention ponctuelle sur des parties délabrées de maçonnerie, reprise des étanchéités des 2 toitures terrasses : **129 787 €**

Bon de souscription

**Oui, je fais un don au projet de restauration de l'Église Sainte-Jeanne d'Arc de Parilly - Vénissieux**

Mon don est de \_\_\_\_\_ euros  
et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :  
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 €. (La limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

*Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

*Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par la Fondation du patrimoine qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu ou  
 l'impôt sur la fortune ou **1 don = 1 reçu fiscal envoyé**  
 l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société :

Votre adresse :

Email :

Téléphone :

Portable :

### Comment faire un don ?

**Par courrier :** Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine Rhône-Alpes - Eglise Sainte-Jeanne d'Arc de Vénissieux* » à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine - 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 LYON  
Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

**Par Internet :** Faites votre don en ligne depuis notre site Internet sécurisé.

<http://www.fondation-patrimoine.org/31929>

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.